

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION SCIENCES DE LA TERRE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRÊTE n° 2025-135

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année **DE LICENCE**

Mention : SCIENCES DE LA TERRE

Parcours : classique et accès santé

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ MARSAN David	PR – USMB
➤ SABATIER Pierre	MCF – USMB
➤ IBANEZ Sébastien	MCF – USMB
➤ CAMPOLIETI Sandra	Enseignante contractuelle - USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget-du-Lac.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Philippe BRIAND